



Conseil économique et social

Distr. générale
17 avril 2022
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2022

14-17 juin 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Résumé

Environ 235 millions de personnes dans le monde ont eu besoin d'une aide humanitaire en 2021. Cette réalité alarmante a de multiples conséquences pour les enfants : malnutrition, absentéisme scolaire, pénurie d'eau potable ou d'installations d'hygiène adéquates et exposition à la violence. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est en partie responsable de ces maux et a contribué à accentuer les difficultés existantes.

Le présent rapport dresse le bilan des moyens mis en œuvre par l'UNICEF en 2021 pour sauver des vies et aider les enfants touchés par les situations d'urgence et leur famille à exercer leurs droits. Il expose les principales difficultés que l'organisation a rencontrées, ainsi que les enseignements qu'elle a tirés et la manière dont elle entend les appliquer dans les futures interventions humanitaires.

Les éléments du projet de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section X.

* [E/ICEF/2022/9](#).

Remarque : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



I. Vue d'ensemble

1. En 2021, 235 millions de personnes, le plus haut niveau jamais enregistré, ont eu besoin d'une aide humanitaire. Leur nombre devrait atteindre 274 millions en 2022¹. Des millions d'enfants et de familles ont eu besoin d'une aide humanitaire pour manger à leur faim, accéder à des soins préventifs et se rétablir en cas de maladie ou de blessure, recevoir une éducation, faire face aux situations de déplacement et se prémunir contre les effets néfastes des conflits et des changements climatiques.

2. La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a exacerbé la pression sur le secteur humanitaire et rendu beaucoup plus difficiles les interventions menées auprès des personnes touchées par une situation d'urgence.

3. L'UNICEF a pleinement tiré parti de son mandat et du dynamisme de son réseau de partenaires pour protéger les populations et sauver des vies, ainsi que pour renforcer la capacité de résilience et de préparation des pays et améliorer leurs systèmes, afin que les individus et les sociétés puissent résister à de tels chocs à l'avenir. L'organisation est intervenue dans 153 pays face à 483 situations de crise humanitaire nouvelles ou en cours, dont cinq crises de niveau 3 et sept crises de niveau 2. Au total, l'UNICEF est intervenu dans 104 situations de crise dues à une catastrophe naturelle, 84 situations de crise sociopolitique, 226 situations de crise sanitaire (dont la pandémie de COVID-19), 27 situations de crise alimentaire et 42 autres situations critiques.

4. Avec l'aide de ses partenaires, y compris des gouvernements, l'UNICEF a fourni plusieurs types de services et d'aide aux enfants et aux familles en situation de crise humanitaire en 2021 :

a) Approvisionnement en eau potable et assainissement pour 41,7 millions de personnes

b) Vaccination contre la rougeole de 22 millions d'enfants âgés de 6 mois à 15 ans

c) Traitement de 5 millions d'enfants contre la malnutrition aiguë sévère

d) Accès à l'éducation pour 38,1 millions d'enfants (dont 50 % de filles), parmi lesquels 6,4 millions d'enfants en déplacement (dont 48 % de filles)

e) Services d'aide psychosociale et de soutien en matière de santé mentale auprès de 12 millions d'enfants et de familles, et services de prévention de la violence liée au genre et d'accompagnement des survivants auprès de 13,9 millions d'enfants et de femmes

f) Octroi d'une aide humanitaire en espèces à 9,4 millions de ménages comprenant 19 millions d'enfants

g) Achat et distribution de 958 millions de doses de vaccin contre la COVID-19 et de 845,7 millions d'appareils d'injection dans le cadre du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT)

h) Exercice d'un leadership ou d'un co-leadership dans les clusters sur la nutrition, l'éducation et l'assainissement, l'eau et l'hygiène (EAH) et dans le domaine de responsabilité de la protection de l'enfance

¹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Global Humanitarian Overview 2022*, New York, 2 décembre 2021, p. 9.

5. Ces résultats ont été rendus possibles grâce à l'enveloppe de 2,96 milliards de dollars octroyée à l'UNICEF en 2021 pour financer des projets d'aide humanitaire.

6. En outre, l'UNICEF a mené des actions de plaidoyer à tous les échelons gouvernementaux et sur la scène internationale. L'organisation a prodigué des conseils pour orienter l'élaboration des politiques et guider l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social des Nations Unies dans la rédaction des principales résolutions, afin que les intérêts de l'enfant figurent au premier rang des priorités.

7. L'UNICEF a resserré les liens avec ses principaux partenaires stratégiques, tels que le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge. En 2021, l'organisation a fait de plus en plus souvent appel au secteur privé dans le cadre de ses missions humanitaires. La part du budget de l'aide humanitaire de l'UNICEF attribuée aux partenaires locaux ou nationaux s'est élevée à 29,3 %.

8. Les principaux obstacles à l'atteinte des résultats escomptés en matière d'aide humanitaire sur la période 2018-2021 sont détaillés à la section VII du présent rapport. Pour l'année 2021, ils concernent notamment le problème persistant de l'accès à l'aide humanitaire (en dépit des quelques progrès accomplis) et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'étendue des besoins et sur les interventions de l'UNICEF.

II. La situation humanitaire en 2021

9. En 2021, les conflits violents et prolongés sont demeurés la principale raison des besoins humanitaires des enfants et des familles. Les maladies ont également fait de nombreux ravages. Enfin, les changements climatiques, source de mouvement et de déplacement des populations², constituent désormais un facteur aggravant de la faim dans le monde³.

10. En 2021, un nombre record de personnes (283 millions réparties dans 80 pays) était en situation d'insécurité alimentaire ou très exposé à ce risque⁴. Les enfants ont souffert de la faim et leurs besoins nutritionnels n'étaient pas satisfaits. Au total, 45,5 millions d'enfants atteints de malnutrition sévère ont souffert d'émaciation, dont plus de la moitié vivent en Asie du Sud. Les enfants ont également souffert de la soif et du manque d'accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement adaptées. Près de 23 millions d'enfants dans le monde n'ont pas reçu les vaccins de routine qui les protègent contre les maladies évitables. Enfin, la fermeture des établissements scolaires durant la pandémie de COVID-19 a perturbé la scolarité des enfants : en septembre 2021, 870 millions d'élèves, tous niveaux confondus, étaient touchés par ce problème.

11. Les conflits prolongés et violents se sont aggravés en Afghanistan, en Éthiopie et au Myanmar. Dans le centre du Sahel (Burkina Faso et Niger), dans la province de Cabo Delgado au Mozambique, au Soudan du Sud, en République bolivarienne du Venezuela et au Yémen, les conflits ont accentué les besoins en matière d'aide humanitaire.

12. Les Nations Unies ont vérifié 26 425 cas de violation grave des droits de l'enfant en 2020, dernière année pour laquelle des données complètes sont

² Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Global Trends: Forced displacement in 2020*. HCR, 2021, p. 9.

³ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2022*. New York, 2 décembre 2021, p. 5.

⁴ *Ibid.*, p. 26.

disponibles. Au cours des trois premiers trimestres de 2021, les cas vérifiés d'enlèvement d'enfant ont augmenté de 39 % par rapport à la même période en 2020, et les cas vérifiés de violence sexuelle à l'égard des enfants ont augmenté de 15 %⁵.

13. Fin 2020, 82,4 millions de personnes dans le monde (dont 42 % d'enfants), soit environ 1 % de la population mondiale, étaient déplacées. Les enfants en situation de déplacement font face à la discrimination et à la xénophobie et se voient régulièrement refuser l'accès aux services essentiels. Actuellement, les réfugiés proviennent essentiellement (par ordre décroissant) de République arabe syrienne, de République bolivarienne du Venezuela et d'Afghanistan, tandis que les déplacés proviennent en majorité (par ordre décroissant) de Colombie, de République arabe syrienne et de République démocratique du Congo⁶. Dans de nombreuses régions du monde, la fermeture des frontières et la restriction des déplacements ont fortement aggravé la situation des personnes ayant besoin de protection et de sécurité.

14. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les situations de dénuement préexistantes et en a créé beaucoup d'autres, liées à l'interruption de la prestation de services et aux risques accrus en matière de sécurité dus à l'isolement, aux mesures d'atténuation mises en œuvre et aux difficultés d'ordre économique. L'accès aux vaccins et aux médicaments contre la COVID-19 s'est effectué au détriment des pays à revenu faible et intermédiaire. À la fin du mois de février 2022, plus de 100 pays n'étaient pas en bonne voie pour atteindre l'objectif de vaccination de 70 % de leur population contre la COVID-19 d'ici à la mi-2022⁷.

15. En résumé, des millions d'enfants n'ont pas été en mesure d'exercer pleinement leurs droits tels qu'énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif. Nous nous trouvons dans une situation d'urgence en ce qui concerne les droits de l'enfant, dont les effets (déplacement, faim, maladie, privation d'éducation et absence de protection contre la violence) sont tout sauf abstraits.

III. Interventions humanitaires de l'UNICEF en 2021

A. Sauver des vies et aider les enfants à exercer leurs droits partout dans le monde

16. En 2021, l'UNICEF et ses partenaires sont intervenus dans 153 pays face à 483 situations de crise humanitaire nouvelles ou en cours, contre 455 crises dans 153 pays en 2020. Face à l'ampleur des besoins des enfants et des familles en 2021, le personnel de l'UNICEF, aux côtés de nombreux partenaires locaux, nationaux et internationaux, a déployé des efforts titanesques afin que les enfants, même ceux vivant dans des conditions extrêmement difficiles, puissent exercer leurs droits à la protection, à l'éducation, à la santé et à un environnement propre.

17. En 2021, l'UNICEF est intervenu dans cinq situations d'urgence de niveau 3 : Afghanistan, nord de l'Éthiopie, République arabe syrienne et Yémen, ainsi que la pandémie de COVID-19. L'organisation et ses partenaires sont également intervenus dans sept situations d'urgence de niveau 2 : République démocratique du Congo, Haïti, sud de Madagascar, Mozambique (crise dans le Cabo Delgado), Myanmar, République bolivarienne du Venezuela et centre de la région du Sahel.

⁵ Informations vérifiées par les Nations Unies dans les situations de conflit armé, figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, A/75/873-S/2021/437, Nations Unies, New York, 6 mai 2021.

⁶ Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Global Trends 2020: Forced Displacement in 2020*. Copenhague, 2021, p. 18 et 24.

⁷ Our World in Data. Disponible à l'adresse suivante : https://ourworldindata.org/grapher/covid-vaccination-global-projections?country=~OWID_WRL. Consulté le 26 février 2022.

18. En 2021, les équipes mondiales d'intervention d'urgence ont mené 61 missions d'appui auprès des équipes de pays, dont deux missions à distance et trois missions hybrides (sur place et à distance), soit 3 475 jours d'appui au total. L'UNICEF a également déployé des partenaires d'appoint sur 165 missions, dont 130 personnels d'appoint et 35 équipes d'intervention rapide, répartis dans 55 pays, bureaux régionaux et sièges. Les partenaires d'appoint ainsi déployés ont fourni 22 222 jours de travail. Les partenaires d'appoint ont été principalement déployés en Afghanistan, en Éthiopie, en Haïti, au Myanmar, au Soudan et en République bolivarienne du Venezuela.

19. En plusieurs endroits, l'insécurité et l'accès restreint à l'aide humanitaire ont entravé les déplacements du personnel humanitaire et mis celui-ci en danger. L'UNICEF a poursuivi son travail dans ces endroits, en s'appuyant sur un protocole de sécurité complet, conforme aux exigences du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et aux critères de sécurité énumérés dans les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire.

20. En 2021, l'UNICEF a accompli d'importants progrès en matière de préparation aux situations d'urgence : des procédures révisées de préparation aux situations d'urgence ont été déployées et plus de 4,4 millions de dollars de financement ont été octroyés à 19 bureaux de pays.

21. À l'échelle mondiale, les achats liés aux interventions d'urgence ont atteint 687,4 millions de dollars, dont 96 % ont été consacrés à des urgences de niveaux 2 et 3 (dont la pandémie de COVID-19). Des fournitures ont été livrées à 149 pays et territoires qui se préparaient et/ou étaient confrontés à des situations d'urgence. Il s'agissait principalement de matériel et d'équipement médicaux dont la valeur est estimée à 399 millions de dollars (la valeur des vaccins/produits biologiques n'est pas prise en compte). La Division des approvisionnements a apporté un soutien direct sous la forme de 11 déploiements d'urgence dans des pays connaissant une situation d'urgence, notamment la République centrafricaine, Haïti, la Somalie, la République bolivarienne du Venezuela et le Yémen.

22. En outre, en tant que partenaire de la Facilité pour l'accès universel aux vaccins contre la COVID-19 (COVAX), l'UNICEF a distribué 958 millions de doses de vaccin contre la COVID-19 dans 144 pays et 845,7 millions d'appareils d'injection. L'organisation a également fourni à plus de 70 pays 800 congélateurs à ultra-basse température ayant une capacité de stockage de 200 millions de doses de vaccin à ARN messager, lequel doit être conservé à -80°.

23. En 2021, l'action humanitaire est restée le premier poste de dépense de l'UNICEF sur le terrain : 3,60 milliards de dollars, soit 57 % des dépenses totales, ont été consacrés à l'action humanitaire. Les bureaux de pays ayant enregistré les plus grandes dépenses humanitaires sont (par ordre décroissant) le Yémen, le Liban, la Turquie, la République démocratique du Congo et l'Éthiopie. En République arabe syrienne, en Turquie et en République bolivarienne du Venezuela, plus de 95 % des dépenses nationales ont relevé de l'action humanitaire.

B. Influencer les politiques et les perspectives pour bâtir un meilleur avenir

24. L'UNICEF a pleinement exploité son mandat pour sensibiliser les acteurs concernés aux principaux problèmes que rencontrent les enfants et faire évoluer les politiques en leur faveur. Ainsi, grâce au plaidoyer et à l'étroite collaboration menée entre le siège et le Bureau de pays de l'UNICEF en Afghanistan, l'organisation a contribué à l'adoption de la résolution 2615 (2021) du Conseil de sécurité, qui permet aux enfants et aux familles vivant en Afghanistan de continuer à bénéficier

de l'aide humanitaire d'urgence et d'autres activités. L'UNICEF a également contribué à l'adoption de la résolution 2601 (2021) du Conseil de sécurité, la première visant la protection des salles de classe lors des conflits. Cette résolution évoque avec fermeté la situation des enfants handicapés, l'accès des filles à l'éducation, l'accès à l'aide humanitaire et la nécessité de donner aux enfants déplacés et réfugiés les moyens de poursuivre leur scolarité.

25. En tant que leader éclairé de la lutte contre la violence liée au genre dans les situations d'urgence, l'UNICEF a poursuivi son partenariat avec la Harvard Humanitarian Initiative, qui a pour objet l'étude de l'efficacité des programmes d'atténuation des risques dans ce domaine, et achevé la toute première étude sur le coût de l'inaction face à la violence liée au genre dans les situations d'urgence. Le financement des organisations locales, notamment les organisations de femmes, et leur accompagnement sur les questions relatives à la violence liée au genre dans les situations d'urgence se sont poursuivis en 2021. L'UNICEF a cofinancé l'élaboration d'un rapport recueillant les témoignages de 200 organisations de femmes locales dans 40 pays durant la pandémie de COVID-19⁸. Le service d'assistance du domaine de responsabilité sur la violence liée au genre du Comité permanent interorganisations (CPI), financé et géré par l'UNICEF, a répondu à 127 requêtes émises par des organisations en 2021.

26. En 2021, l'UNICEF a mené ses interventions à travers le monde conformément à son Plan stratégique pour la période 2018-2021, à sa politique et son cadre mondiaux révisés pour l'action humanitaire, ainsi qu'aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Les ripostes nationales à la pandémie de COVID-19 ont été intégrées dans les stratégies et les appels de fonds des bureaux de pays et des bureaux régionaux. Les interventions d'appui de l'UNICEF liées aux vaccins, aux tests de dépistage et aux médicaments relatifs à la COVID-19, ainsi qu'au connecteur de systèmes de santé, se sont déroulées dans le cadre de l'Accélérateur ACT.

27. L'UNICEF a également commencé à mettre en œuvre les recommandations de l'examen de l'action humanitaire, l'outil de gestion du changement utilisé pour faire évoluer le modèle d'intervention humanitaire de l'organisation. Les progrès accomplis à ce titre ont été portés à la connaissance du Conseil d'administration lors de la première session ordinaire en février 2022.

C. Adopter et généraliser un modèle d'intervention humanitaire gérée par les acteurs locaux

28. Conformément à son engagement, l'UNICEF s'est efforcé de fournir aux intervenants locaux différents moyens d'agir en situation de crise humanitaire. Dans la version révisée des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, l'investissement dans le renforcement des capacités des acteurs locaux dans le cadre des interventions humanitaires est désormais obligatoire. L'UNICEF a contribué au travail d'adaptation du CPI aux particularités locales et à l'élaboration des lignes directrices du CPI sur le renforcement de la participation des acteurs locaux aux mécanismes de coordination de l'action humanitaire. L'organisation a entrepris l'élaboration d'une stratégie institutionnelle en matière d'adaptation aux particularités locales. Elle a également conçu un cadre de formation sur l'action humanitaire, contenant notamment plusieurs modules destinés au personnel des partenaires nationaux et rédigés dans leur langue maternelle.

⁸ VOICE, *We must do better: A feminist's assessment of the humanitarian aid system's support of women- and girl-led organizations during the COVID-19 pandemic*. 2021.

29. La nécessité d'intégrer davantage les partenaires locaux dans les interventions humanitaires engage tout le système des Nations Unies. À la fin de l'année 2021, plus de 20 000 organisations de la société civile, dont les trois quarts opéraient à l'échelle locale et nationale, étaient inscrites sur le Portail des partenaires des Nations Unies, contre 15 000 en 2020. L'UNICEF a continué à promouvoir l'utilisation de ce portail, qui permet une sélection juste et transparente des partenaires, notamment locaux. En 2021, 433 organisations de la société civile locales ou nationales ont collaboré pour la première fois avec l'UNICEF.

30. La part du budget de l'action humanitaire de l'UNICEF attribuée aux partenaires de la société civile locaux et nationaux est passée de 28,4 % en 2020 à 29,3 % en 2021, au-delà de la cible de 25 % fixée dans le Grand Bargain. Au total, 8 % de ce montant ont été octroyés à des organisations dirigées par des femmes⁹ en 2021. Parmi les partenaires locaux et nationaux ayant obtenu un financement humanitaire, 12 % étaient dirigés par des femmes. C'est la première fois que de telles données sont collectées : cela permettra d'analyser plus précisément la participation des organisations dirigées par des femmes et de dégager des pistes pour que celle-ci soit valorisée.

31. Comme en 2020, plus de la moitié des bureaux de pays de l'UNICEF ont attribué au moins 25 % de leur budget humanitaire aux partenaires de la société civile locaux et nationaux. Plusieurs pays faisant l'objet d'une intervention humanitaire de grande ampleur se sont distingués par l'implication étroite de partenaires locaux en 2021, notamment l'Afghanistan, le Bangladesh, le Brésil, le Cameroun, le Ghana, Haïti, l'Inde, l'Indonésie, l'Iraq, le Mali, la Mongolie, la République démocratique du Congo, la Somalie, la Turquie et l'Ukraine.

32. Solliciter des acteurs locaux améliore l'action humanitaire et renforce la redevabilité envers les populations touchées. L'UNICEF a pris d'ambitieuses mesures au niveau organisationnel pour améliorer la redevabilité envers les populations touchées. Des experts techniques ont été déployés dans quatre régions et sont intervenus sur cette question dans 47 bureaux de pays au cours de la période biennale s'achevant en décembre 2021.

33. Cette dynamique a commencé à porter ses fruits durant l'année, notamment en Afghanistan après la reprise du pouvoir par les talibans en août 2021. La question de la redevabilité envers les populations touchées figurait dans le plan d'intervention national, ce qui a permis à l'UNICEF de déterminer les priorités de la population afghane et d'anticiper l'évolution de leurs besoins en s'appuyant sur un réseau de plus de 150 000 U-Reporters. En outre, l'UNICEF a dispensé à 42 membres du personnel en Afghanistan (y compris des collaborateurs d'autres organismes des Nations Unies et de partenaires de la société civile) une formation technique sur les principes et les approches de la redevabilité envers les populations touchées, afin que ceux-ci soient davantage appliqués dans le cadre des missions humanitaires. À l'échelle mondiale, l'organisation a lancé Voices of Change, une initiative permettant aux personnes de faire part de leurs observations et de leurs préoccupations concernant les prestataires de services.

34. L'UNICEF a redoublé d'efforts pour améliorer la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, notamment en développant les dispositifs de signalement accessibles. En 2021, 61 millions d'enfants et d'adultes dans 93 pays ont pu accéder à de tels dispositifs, soit presque dix fois plus qu'en 2017. La

⁹ Selon la définition du Portail des partenaires des Nations Unies, une organisation est « dirigée par des femmes » lorsque les fonctions de leadership sont majoritairement assumées par des femmes, c'est-à-dire qu'au moins 50 % des postes de direction au sein du personnel et du conseil d'administration doivent être occupés par une femme.

prévention de l'exploitation et des abus sexuels a été intégrée dès le début dans la riposte à la COVID-19, ce qui a permis de développer ce volet dans 117 bureaux de pays de l'UNICEF, dont 53 ont rempli les critères fixés par l'UNICEF en la matière. Bien que le non-signalement reste très problématique, les investissements de l'UNICEF dans ce domaine qui se doublent, à l'échelle mondiale, d'un renforcement des systèmes de signalement internes et des dispositifs de signalement communautaires, sécurisés et accessibles, portent leurs fruits. En effet, les survivants d'exploitation et d'abus sexuels sont de plus en plus nombreux à effectuer des signalements. Le nombre de signalements effectués auprès de l'UNICEF a quadruplé entre 2018 et 2021, indiquant que la prévention et la prise en charge de l'exploitation et des abus sexuels progressent.

D. Les partenariats à tous les niveaux animent le travail de l'UNICEF

35. Les partenariats noués en 2021 avec les adolescents et les jeunes comptent parmi les plus importants. Au total, 19,6 millions d'adolescents (dont 54 % de filles) dans 125 pays ont participé à ces programmes (soit plus du quadruple de l'objectif de participation fixé), dont 5,7 millions dans l'action humanitaire et près de 700 000 dans le plaidoyer sur les changements climatiques. Les bureaux de pays ont insufflé cet élan en favorisant la participation des jeunes aux opérations de sensibilisation, au soutien entre pairs et aux actions de proximité menées auprès des communautés durant la pandémie de COVID-19. Fruit de l'investissement accru de l'UNICEF en faveur de la participation des adolescents, cette évolution traduit également le profond désir des jeunes de faire changer leurs communautés et de participer activement aux missions qui les concernent.

36. L'UNICEF a renforcé ses liens stratégiques avec d'autres grandes organisations. Le HCR et l'UNICEF ont lancé, dans dix pays, le Plan d'action conjoint pour les enfants réfugiés, dont plus de 2 millions d'enfants réfugiés et leurs familles ont pu bénéficier. Dix autres plans d'action conjoints seront lancés en 2022. En Iraq, l'UNICEF incite les travailleurs sociaux essentiels à suivre une formation et un accompagnement auprès du HCR, afin qu'ils améliorent leurs capacités en matière de protection de l'enfance et de prise en charge des cas. En Indonésie, le HCR et l'UNICEF ont demandé, et obtenu, que les réfugiés puissent se faire vacciner contre la COVID-19 dans le cadre du programme de vaccination national.

37. Dans le cadre de l'Initiative de renforcement des partenariats, l'UNICEF et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) ont recensé 114 accords signés entre l'UNICEF et la FICR, ou les sociétés nationales de la FICR, englobant 58 pays et tous les secteurs d'intervention de l'UNICEF, pour un total de 198 millions de dollars. Ce travail de recensement a permis de mettre au point de nouvelles orientations concernant les partenariats et l'adoption d'accords de partenariat simplifiés. Ces orientations ont été testées dans le cadre de projets pilotes menés au Honduras, au Kirghizistan, au Nigéria et au Tadjikistan.

38. L'UNICEF a désigné des responsables au niveau des pays pour les clusters dont l'organisation était chef de file ou co-chef de file en 2021, comme suit : éducation dans 24 pays ; EAH dans 16 pays ; nutrition dans 18 pays ; et domaine de responsabilité de la protection de l'enfance dans 19 pays. Les clusters ont considérablement élargi l'exercice annuel de suivi des performances des clusters en matière de coordination. Pour renforcer son leadership, l'UNICEF a lancé un ambitieux programme de formation à distance à l'intention du personnel des organismes membres des clusters (mais également d'autres organismes), déployé l'atelier sur le leadership dans l'action humanitaire et élaboré une stratégie de gestion des talents en matière de coordination dans les clusters.

39. En 2021, la mise à profit des capacités, ressources et réseaux du secteur privé pouvant contribuer à renforcer les dispositifs humanitaires nationaux et internationaux est restée une priorité.

40. L'initiative Résilience économique et communautaire a été élargie à six nouveaux pays dans trois régions. Les bureaux de pays de l'UNICEF pour les Caraïbes orientales, le Guatemala et le Pérou ont intégré la mobilisation des entreprises comme stratégie de changement, en vue d'atteindre les objectifs nationaux en matière de préparation et de résilience. L'UNICEF s'est également aligné avec d'autres initiatives mondiales interinstitutions, notamment l'initiative Connecting Business (dirigée par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires), le réseau ARISE (dirigé par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes) et la One Billion Coalition for Resilience (dirigée par la FICR).

41. En mars 2021, au lendemain de l'explosion survenue à Bata, en Guinée équatoriale, qui a endommagé presque tous les bâtiments de cette ville de 250 000 habitants, l'UNICEF a mené une intervention humanitaire en puisant dans le potentiel du secteur privé. Des experts de la Fondation Veolia et de l'organisation non gouvernementale DSS Water, deux partenaires d'appoint de l'UNICEF, se sont rendus sur place pour effectuer un contrôle de la qualité de l'eau et rechercher d'éventuelles traces de polluants chimiques ou biologiques, en collaboration avec le personnel de l'UNICEF.

42. Durant la pandémie de COVID-19, les réseaux sont devenus exclusivement virtuels et les partenariats ont dû être menés à distance. Malgré les difficultés que comporte ce type de collaboration, l'UNICEF s'est efforcé de tirer parti de cette situation inédite pour procéder différemment, et mieux. L'organisation s'est associée avec l'agence de conception Nucleus Group pour trouver de nouvelles façons d'utiliser les méthodes de conception axée sur l'humain, en vue d'améliorer sa gestion des partenariats public-privé.

IV. La riposte à la pandémie de COVID-19

43. En 2021, deuxième année de la pandémie de COVID-19, les effets de la crise sanitaire sur les enfants et les familles ont varié en fonction de la situation épidémiologique de chaque pays. L'accès plus ou moins équitable aux vaccins, la disponibilité des médicaments et les conséquences économiques plus ou moins graves de la pandémie ont également joué un rôle important. La pandémie de COVID-19 est restée une situation d'urgence de niveau 3 durant toute l'année 2021.

44. En 2021, l'UNICEF a lutté contre la pandémie sur deux fronts étroitement liés : à l'échelle mondiale, en tant que premier partenaire de distribution de la Facilité COVAX, le volet Vaccins de l'Accélérateur ACT ; à l'échelle nationale, en tant que membre des programmes pluripartitaires œuvrant pour la protection des enfants et des femmes dans le contexte de la pandémie et le maintien de leur accès aux services essentiels.

A. COVAX et dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19

45. Dans le cadre de la Facilité COVAX et de l'Accélérateur ACT (se reporter au paragraphe 22 ci-dessus), l'UNICEF a dirigé l'achat et la distribution des vaccins, des tests de dépistage et des médicaments. Il a également fourni une assistance technique à 45 pays afin que les malades de la COVID-19 en détresse respiratoire

sévère ou aiguë puissent recevoir de l'oxygène. En outre, dans le cadre de l'Accélérateur ACT, l'UNICEF a aidé 106 pays à revenu faible et intermédiaire à mettre en œuvre des activités de communication sur les risques et de participation communautaire. Tout au long de l'année, l'UNICEF a activement plaidé en faveur de l'égalité d'accès aux vaccins et aux autres produits médicaux liés à la COVID-19.

46. En novembre 2021, Gavi, l'Alliance du Vaccin, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres organismes partenaires, a créé la Structure mondiale de coordination interinstitutions de la distribution de vaccins contre la COVID-19. En février 2022, le Secrétaire général des Nations Unies a désigné un membre du personnel de l'UNICEF comme Coordonnateur principal mondial de la structure.

B. Intégration de la riposte à la pandémie de COVID-19 dans les activités des bureaux de pays et des bureaux régionaux

47. En 2021, la pandémie de COVID-19 est restée une crise dans une crise : il est devenu plus difficile de répondre aux besoins des enfants et de protéger leurs droits. L'UNICEF est intervenu dans les pays pour protéger les enfants et leurs communautés contre le risque de contamination et les effets de la pandémie. En 2021, les interventions de l'UNICEF visant à lutter contre la crise sanitaire et ses effets socioéconomiques (activités de programme, résultats escomptés et besoins de financement) ont été intégrées dans les plans d'action nationaux, ainsi que dans les appels de fonds individuels en faveur de l'action humanitaire pour les enfants aux niveaux national, plurinational et régional. Au niveau des pays, le rôle de l'UNICEF a principalement consisté à aider les gouvernements et les partenaires à éviter la rupture des services essentiels (éducation, santé, soutien socioéconomique), indispensables pour garantir le bien-être des enfants et des familles.

48. La situation des migrants et des réfugiés vénézuéliens en Amérique latine et dans les Caraïbes montre les différentes manières dont la riposte à la COVID-19 a été intégrée dans une crise humanitaire internationale et évolutive. L'organisation a contribué à répondre aux besoins de plus de 4,6 millions de personnes (migrants vénézuéliens et membres des communautés d'accueil) dans la région, tout en intégrant, dans ses interventions, des activités de lutte contre la COVID-19 (distribution de kits d'hygiène et de produits de désinfection à titre préventif aux migrants et atténuation du risque accru en matière de protection dû à la pandémie). Concernant l'éducation, en Colombie, des protocoles sanitaires et des plans de réouverture des écoles en toute sécurité ont été mis en place pour les enfants migrants et des communautés d'accueil, dans le cadre du programme d'enseignement aménagé *círculos de aprendizaje* (cercles d'apprentissage). Dans l'État plurinational de Bolivie, des fournitures scolaires ont été distribuées aux enfants migrants originaires du Venezuela, afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarité à distance et en présentiel.

V. Résultats obtenus en faveur des enfants par groupe d'objectifs du Plan stratégique¹⁰

49. Les principaux résultats de l'action humanitaire de l'UNICEF sont présentés ci-dessous. Ils sont classés par groupe d'objectifs du Plan stratégique 2018-2021. Ces exemples sont fournis uniquement à titre indicatif : ils ont été choisis en fonction de l'ampleur de la crise, parce qu'ils sont représentatifs des besoins des enfants et des familles dans le secteur en question, et parce qu'ils permettent de montrer que

¹⁰ En raison du décalage des dates de publication, ces chiffres sont susceptibles de ne pas correspondre à ceux fournis dans le Rapport annuel sur les résultats de l'action humanitaire, publié ultérieurement.

des résultats spécifiques et positifs ont été obtenus en faveur des enfants. Un compte rendu plus exhaustif est fourni dans le Rapport annuel sur les résultats de l'action humanitaire, et des informations détaillées sur le contexte sont disponibles dans l'appel 2022 en faveur de l'action humanitaire pour les enfants¹¹. En 2021, l'UNICEF a mené ses interventions humanitaires conformément à la version révisée de 2020 des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire¹².

A. Groupe d'objectifs 1 : Chaque enfant survit et s'épanouit

50. La survie et l'épanouissement de chaque enfant constituent un pilier central de l'action de l'UNICEF. En 2021, ce groupe d'objectifs couvrait notamment les secteurs de la nutrition, de la santé, de l'eau, l'assainissement et l'hygiène et de la lutte contre le VIH/sida.

1. Nutrition

51. En 2021, 5 millions d'enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère dans le monde ont reçu un traitement financé par l'UNICEF.

52. Au Tchad, les effets conjugués de la violence, des catastrophes naturelles (notamment les inondations et les sécheresses), de la crise économique et de l'instabilité politique se mesurent notamment par la prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants âgés de moins de 5 ans, qui atteint 10 %. La prévalence de la malnutrition aiguë sévère chez les enfants âgés de moins de 5 ans s'établit à 2,1 %. En 2021, grâce à l'action de l'UNICEF et de ses partenaires, le nombre d'enfants ayant accédé aux services de prévention et de prise en charge de la malnutrition a augmenté, et les acteurs nationaux et infranationaux œuvrant dans le secteur de la nutrition ont amélioré leurs capacités. Près de 250 000 enfants âgés de moins de 5 ans ont reçu un traitement contre la malnutrition aiguë sévère (85 % de la cible) et le taux de guérison s'est établi à 93 %.

2. Santé

53. En 2021, 22 millions d'enfants âgés de 6 mois à 15 ans ont été vaccinés contre la rougeole.

54. En 2021, le Soudan a dû faire face à des crises soudaines tout en continuant à résoudre ses difficultés en cours. En concertation avec le Gouvernement, et en s'appuyant sur son vaste réseau de partenaires, l'UNICEF a soutenu la vaccination contre la rougeole de 1,3 million d'enfants de moins d'un an (plus que les 961 000 prévus), intégré la prise en charge des maladies infantiles pour 2,4 millions d'enfants (plus du double de l'objectif fixé) et amélioré l'accès des nouveau-nés et des enfants à des soins de qualité dans les centres de soins primaires en renforçant la formation, l'appui technique et le partage des connaissances. Pour épauler le gouvernement dans la lutte contre la COVID-19, l'UNICEF a également animé des formations sur la prévention et la lutte contre les infections (IPC) et distribué des fournitures essentielles.

3. VIH/sida

55. Au Zimbabwe, où les besoins humanitaires sont importants (6,8 millions de personnes, dont 2,8 millions d'enfants, avaient besoin d'une aide humanitaire urgente en 2021), l'UNICEF a contribué au maintien des services de prévention et

¹¹ Voir l'appel en faveur de l'action humanitaire pour les enfants, disponible à l'adresse suivante : www.unicef.org/appeals.

¹² La version intégrale des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire est disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/fr/rapports/principaux-engagements- envers-les-enfants>.

de prise en charge du VIH, perturbés à cause de la pandémie. En s'appuyant sur son réseau de partenaires, l'organisation a aidé 44 376 enfants, adolescents et femmes enceintes et allaitantes (74 % de la cible) à accéder à des services de prévention et de prise en charge du VIH en 2021. L'UNICEF a utilisé des infopublicités pour communiquer sur le VIH et la COVID-19. Les agents communautaires ont également renseigné la population sur les modalités d'accès aux services de lutte contre le VIH en période de confinement.

B. Groupe d'objectifs 2 : Chaque enfant apprend

56. En 2021, grâce à l'intervention de l'UNICEF et de ses partenaires, 38,1 millions d'enfants vivant en situation de crise humanitaire ont pu bénéficier d'un apprentissage formel ou non formel, y compris l'apprentissage précoce.

57. En 2021, au Mali, où 1 664 écoles étaient fermées pour des raisons de sécurité, 558 400 enfants et enseignants ont eu besoin d'une aide humanitaire. À cause des retards accumulés durant la pandémie, 3 millions d'enfants risquaient d'abandonner définitivement l'école et de se retrouver exposés à la violence, soit dans l'environnement familial, soit à cause de la traite des êtres humains ou, pour les filles, du mariage d'enfants. L'UNICEF et ses partenaires ont mis en œuvre des programmes d'éducation formelle et non formelle dans les zones touchées par le conflit, auxquels ont participé 209 643 enfants, dont 104 522 filles. Pour améliorer la prévention de la COVID-19 en milieu scolaire, l'UNICEF a distribué des kits EAH de prévention et de lutte contre les infections dans 2 474 écoles et centres d'apprentissage.

58. Dans de nombreux pays, l'UNICEF a soutenu l'enseignement à distance durant la fermeture des établissements scolaires, puis le retour des enfants à l'école en toute sécurité. En Inde, où des millions d'enfants ont été privés d'école à cause du variant Delta, l'organisation a contribué à assurer la continuité de l'enseignement pour 21,53 millions d'enfants (dont 50 % de filles) sur les 24 millions prévus. Elle a également aidé les gouvernements des États à mettre en œuvre des mesures de prévention et de lutte contre les infections dans 218 537 établissements scolaires (soit presque le triple des 65 000 prévus).

C. Groupe d'objectifs 3 : Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation

59. En 2021, grâce à l'intervention de l'UNICEF, environ 12 millions d'enfants et de personnes s'occupant d'enfants ont reçu une aide psychosociale et un soutien en matière de santé mentale, et 13,9 millions de femmes, de filles et de garçons ont participé à des activités de lutte contre la violence liée au genre dans les situations d'urgence.

60. En République arabe syrienne et au Yémen, les enfants subissent de graves atteintes à leurs droits et sont exposés aux risques liés aux mines et aux engins non explosés. Ils n'ont pas accès aux soins de santé essentiels, ils ne peuvent pas suivre leur scolarité dans un cadre sécurisant et ils subissent une énorme pression psychosociale. En 2021, 70 % de la population yéménite, soit 20,7 millions de personnes, a eu besoin d'une aide humanitaire. En République arabe syrienne, 72 % de la population, soit plus de 13,4 millions de personnes, a eu besoin d'une aide humanitaire.

61. En 2021, l'UNICEF a mené plusieurs interventions en matière de protection, notamment : a) éducation sur les mines et les engins explosifs et soutien aux survivants (5,7 millions d'enfants au Yémen, soit plus du double des 2,16 millions visés, et plus d'un million d'enfants et personnes d'occupant d'enfants en République

arabe syrienne, soit 54 % de la cible) ; b) aide psychosociale, psychothérapie et soutien à la santé mentale (plus de 460 000 enfants et personnes s'occupant d'enfants au Yémen, soit 52 % de la cible, et plus de 220 000 enfants en République arabe syrienne, soit 58 % de la cible) ; et c) prévention et prise en charge de la violence liée au genre (plus de 5,3 millions de femmes et d'enfants au Yémen, soit 87 % des 6,1 millions visés, et plus de 150 000 femmes et enfants en République arabe syrienne, soit plus que les 120 000 visés). Dans certains cas, ces interventions ont été intégrées dans les services de prévention de la COVID-19.

D. Groupe d'objectifs 4 : Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre

62. En 2021, en s'appuyant sur son vaste réseau de partenaires de mise en œuvre, l'UNICEF a soutenu l'accès à l'eau de 41,7 millions de personnes en situation de crise humanitaire pour boire, cuisiner et assurer leur hygiène.

63. En septembre 2021, 4,2 millions de personnes, dont 2,1 millions d'enfants, ont été déplacées en Éthiopie en raison d'un conflit, de la sécheresse et des crues saisonnières. Parmi ces personnes, 2,1 millions ont fui le conflit dans les régions d'Afar, d'Amhara et du Tigré au nord du pays. La situation humanitaire dans ces régions s'est fortement dégradée en 2021.

64. En 2021, les régions d'Amhara, d'Afar et du Tigré ont connu de nombreuses difficultés, notamment le manque d'accès à l'eau potable. Au Tigré, une évaluation des dégâts menée en août 2021 dans 2 054 écoles et infrastructures éducatives, établissements de santé et installations d'approvisionnement en eau a révélé un niveau sans précédent de destruction et de dysfonctionnement des services de base. Dans les trois régions, jusqu'à 57 % des forages, détruits ou pillés lors du conflit, n'étaient pas fonctionnels, si bien que 3,5 millions de personnes n'avaient pas accès à l'eau potable. Les sécheresses et les inondations ont également réduit l'accès à l'eau potable. L'UNICEF est intervenu sur plusieurs fronts : a) distribution d'eau potable à 4,9 millions de personnes en Éthiopie (dont 2,2 millions dans les trois régions du nord), soit plus du double des 2,2 millions prévus ; b) distribution de produits EAH essentiels à près de 1,7 million de personnes (dont 45 % dans le nord) ; c) accès à des installations d'assainissement de base pour 500 000 personnes (soit 82 % de la cible), dont 44 % dans les régions du nord ; d) installation de réservoirs d'eau d'une capacité de 10 000 litres dans 57 établissements de santé, dont huit dans les régions du nord, afin de prévenir la transmission de la COVID-19 (soit 19 % de la cible) ; et e) distribution de matériel de nettoyage et de désinfection et rénovation des latrines dans 38 établissements de santé (soit 13 % de la cible globale du pays).

65. Dans le nord de l'Éthiopie, l'intervention humanitaire s'est heurtée à plusieurs obstacles, tels que la pénurie de carburant et de produits EAH essentiels dans les trois régions, des déplacements et un suivi des projets limités en raison de l'insécurité, la perturbation des réseaux de communication, la faiblesse structurelle des gouvernements locaux, des coupures d'électricité dans les zones touchées par le conflit dans la région d'Amhara, et la rupture des flux financiers et des difficultés d'accès en raison du conflit et de l'interdiction d'accès imposée par les belligérants dans la région du Tigré.

E. Groupe d'objectifs 5 : Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie

1. Mieux tenir compte des besoins des personnes handicapées dans l'action humanitaire

66. En 2021, sous la direction de l'UNICEF, les différents organismes ont œuvré pour que les besoins des personnes handicapées soient mieux pris en compte dans les aperçus des besoins humanitaires et dans les plans d'intervention humanitaire. Les clusters dirigés ou codirigés par l'UNICEF (éducation, nutrition, EAH) et le domaine de responsabilité sur la protection de l'enfance ont joué un rôle particulièrement actif dans cette transition.

67. En 2021, parmi les bureaux de pays de l'UNICEF ayant lancé des appels de fonds en faveur de l'action humanitaire pour les enfants, 55 % ont systématiquement inclus les enfants handicapés dans leurs programmes d'aide humanitaire, contre seulement 36 % en 2019. Parmi les bureaux de pays n'ayant pas lancé d'appel de fonds, 21 ont fait de même.

68. La pandémie de COVID-19 a entravé le développement de l'éducation inclusive dans les situations de crise humanitaire, qui reste donc un enjeu majeur. L'UNICEF et ses partenaires ont répondu à cet enjeu aux Philippines en assurant un enseignement à distance ou en présentiel à 10 975 enfants handicapés après le passage du typhon Odette, en pleine pandémie de COVID-19.

69. En 2021, l'UNICEF a mis l'accent sur la protection sociale et les transferts en espèces pour réduire les risques, atténuer les vulnérabilités et lever les obstacles que rencontrent les enfants handicapés. Dans 28 pays de programme, l'organisation a mis en place des dispositifs de protection sociale (transferts en espèces, etc.) inclusifs et accessibles aux personnes handicapées, et a soigneusement tenu compte de cette population dans l'analyse des besoins, la planification et la collecte des données. En Jordanie, le programme de transferts en espèces comporte des indicateurs spécifiquement liés aux vulnérabilités, notamment celles relatives au handicap, afin que les enfants handicapés soient toujours pris en compte. En 2021, en Jordanie, 17 731 enfants (dont 51 % de filles et 10 % d'enfants handicapés) de 5 754 ménages vulnérables (90 % de ménages syriens et 32 % de ménages dirigés par une femme) ont bénéficié d'une assistance pécuniaire.

2. Les transferts en espèces à des fins humanitaires directement financés par l'UNICEF ont augmenté

70. En 2021, 52 bureaux de pays de l'UNICEF ont financé et mis en œuvre des programmes de transferts en espèces à des fins humanitaires auprès de 2,7 millions de ménages, contre 50 bureaux et 2,5 millions de ménages en 2020. Au total, l'aide de l'UNICEF aux populations sinistrées a atteint 351 millions de dollars en 2021 (dont 2 millions sous forme de coupons) contre 245 millions de dollars en 2020, soit une hausse de 43 %.

71. L'UNICEF a également fourni une aide technique aux gouvernements, qui ont ainsi pu desservir 6,8 millions de ménages supplémentaires ayant besoin d'une protection sociale.

72. Au total, en 2021, 9,4 millions de ménages, comprenant 19 millions d'enfants, ont bénéficié de transferts en espèces à des fins humanitaires de l'UNICEF (effectués soit directement par l'UNICEF, soit par le gouvernement avec l'aide technique de l'UNICEF, soit les deux).

73. Sur les 2,7 millions de ménages ayant bénéficié des transferts en espèces à des fins humanitaires financés par l'UNICEF en 2021, 724 000 ménages (dans 20 pays) ont bénéficié d'un financement direct assuré par le programme national de protection sociale, et 1,9 million de ménages (dans 38 pays) ont été soutenus par l'intermédiaire de prestataires de services financiers locaux ou d'acteurs de la société civile partenaires de l'UNICEF. Dans plusieurs pays, l'UNICEF a adopté une approche mixte, tirant parti de certains éléments des programmes nationaux de protection

sociale (tels que les listes de bénéficiaires et le personnel des services sociaux) pour mettre en œuvre des programmes directement financés de transferts d'espèces à des fins humanitaires.

74. En 2021, l'UNICEF a déployé l'Écosystème des programmes et des opérations de transferts en espèces à des fins humanitaires dans sept pays¹³. Entre mars et décembre 2021, 46 millions de dollars ont été versés à 397 000 bénéficiaires dont les données personnelles étaient enregistrées dans le système. Ainsi, en décembre 2021, en Afghanistan, 36 459 familles ont reçu une aide en espèces afin qu'elles puissent survivre à l'hiver.

3. Autonomisation des adolescents et des jeunes

75. L'UNICEF veut intégrer davantage de programmes et d'activités axés sur les jeunes et dirigés par les jeunes dans ses interventions humanitaires de grande ampleur : des programmes pour, et avec, les jeunes. En 2021, la mobilisation des adolescents a largement dépassé l'objectif de l'UNICEF (voir le paragraphe 35 ci-dessus). Presque tous les bureaux de pays de l'UNICEF (92 %) ont consulté les adolescents durant la programmation. Toutefois, seuls 22 % ont spécifiquement consulté les adolescents marginalisés et les filles, très loin des 60 % visés.

76. En 2021, l'UNICEF, le Réseau mondial des jeunes réfugiés, le programme Youth Compact Champions et d'autres partenaires ont organisé la première formation mondiale à l'intention des jeunes acteurs humanitaires sur les Directives du CPI relatives au travail avec et pour les jeunes dans les situations de crise humanitaire et prolongée. Plus de 50 défenseurs des jeunes y ont participé. Ils devraient à leur tour former d'autres jeunes et acteurs locaux.

VI. Mobilisation des ressources en faveur de l'action humanitaire¹⁴

77. Le premier appel de fonds en faveur de l'action humanitaire pour les enfants lancé en 2021 s'élevait à 6,4 milliards de dollars et visait 190,8 millions d'enfants dans le besoin dans 149 pays et territoires. En décembre 2021, ce montant était passé à 7,17 milliards de dollars, en raison des nouvelles crises et des situations d'urgence prolongée en Afghanistan, en Haïti, en Inde, à Madagascar, au Mozambique et au Niger, et de la nécessité d'accélérer l'accès équitable aux tests de dépistage, médicaments et vaccins contre la COVID-19¹⁵.

78. Le 31 décembre 2021, 2,96 milliards de dollars avaient été collectés, soit une hausse de 37 % par rapport aux 2,16 milliards de dollars reçus à la même période en 2020. Toutefois, les engagements en faveur des secteurs non liés à la pandémie ont globalement baissé par rapport à 2019 et 2020, car les priorités des partenaires financiers ont évolué et la lutte contre la COVID-19 a affaibli les économies.

79. En 2021, l'action humanitaire a été principalement financée par les partenaires du secteur public. Le secteur privé y a cependant contribué à hauteur de 521 millions de dollars, plus du double par rapport à 2020, ce qui représente 18 % du total des fonds reçus¹⁶. Sur ces fonds privés, 280 millions provenaient des mécanismes de coordination de la lutte contre la COVID-19 au sein de l'UNICEF et avec les

¹³ Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Bangladesh, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Soudan et Soudan du Sud.

¹⁴ Les chiffres de 2021 fournis dans cette section sont provisoires et susceptibles d'être modifiés.

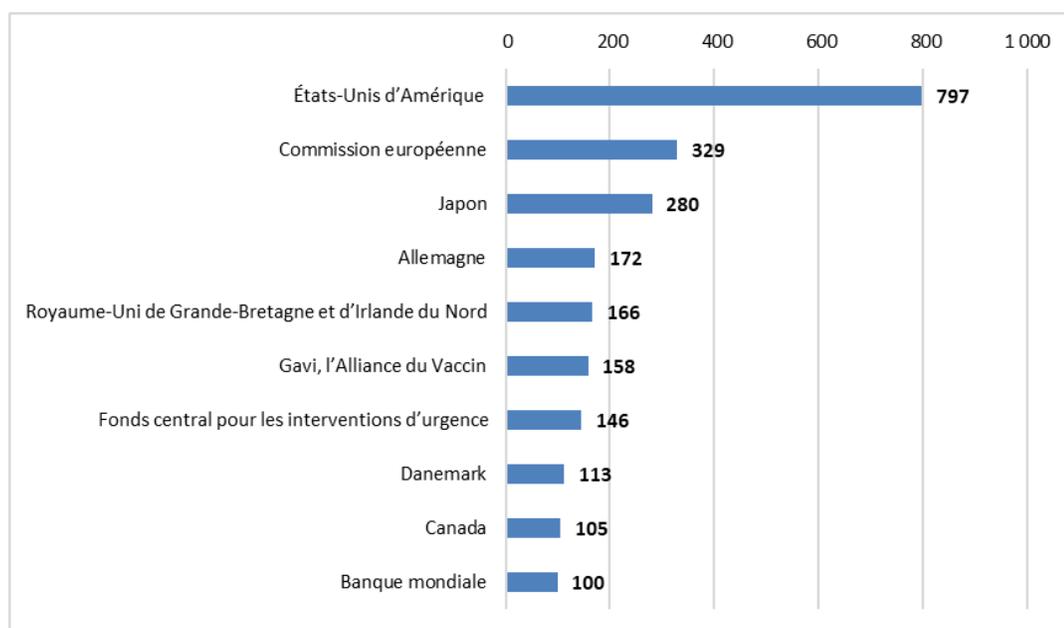
¹⁵ Pour en savoir plus sur le financement de l'Accélérateur ACT/du dispositif COVAX, veuillez consulter la page Web intitulée [Coronavirus disease \(COVID-19\) response: Donors and partners](#).

¹⁶ Depuis 2017, le secteur privé contribue chaque année à hauteur de 9 % en moyenne au financement de l'action humanitaire de l'UNICEF.

partenaires de l'Accélérateur ACT. Le secteur privé a également apporté son aide aux situations d'urgence très médiatisées non liées à la pandémie survenues en Afghanistan, en Haïti, en République arabe syrienne et au Yémen, après que l'UNICEF eut immédiatement lancé un appel à l'action auprès de tous les publics.

80. La qualité des financements est primordiale pour lutter efficacement contre les crises. Les contributions thématiques et pluriannuelles flexibles ont augmenté en 2021. Les financements thématiques (à l'échelle nationale, régionale et mondiale) ont plus que doublé par rapport à 2020 pour atteindre 410 millions de dollars, soit 14 % du total des contributions à des fins humanitaires. Cette légère hausse est encourageante. Elle est essentiellement due aux acteurs privés, qui se sont engagés en faveur de l'Accélérateur ACT et représentent 86 % des financements thématiques. Certains partenaires publics de premier plan ont revu à la baisse leur niveau d'affectation des fonds pour l'aide humanitaire. En particulier, l'Allemagne a adopté des modalités plus souples et largement contribué au financement de la lutte contre la COVID-19, notamment au moyen de l'Accélérateur ACT, dans les pays prioritaires de l'UNICEF.

Les dix principaux partenaires financiers au titre de l'aide humanitaire en 2021 (en millions de dollars des États-Unis)



81. Les financements thématiques à des fins humanitaires – les ressources les plus flexibles après les ressources ordinaires – ont atteint 39,5 millions de dollars, en hausse de 25 % par rapport à 2020¹⁷. En Haïti, ils ont permis de renforcer les programmes de préparation, notamment face à la montée des violences commises par les gangs armés dans les zones urbaines et aux déplacements de population associés. En République démocratique du Congo, 1 200 enfants déplacés de force ont pu participer à des activités récréatives hebdomadaires visant à favoriser leur rétablissement sur le plan psychosocial.

82. Les dix premiers donateurs du secteur public ont représenté 64 % du total des fonds reçus en 2021. Au total, 67 % des fonds ont été attribués aux dix interventions

¹⁷ Pour en savoir plus sur les financements thématiques mondiaux à des fins humanitaires, veuillez consulter [cette page](#).

d'urgence prioritaires : Accélérateur ACT en Afghanistan, République démocratique du Congo, Éthiopie, République arabe syrienne, pays d'accueil des réfugiés syriens et Yémen. Les autres appels de fonds ont été largement sous-financés. En 2021, l'UNICEF a reçu 145,7 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) pour 29 situations d'urgence et est devenu le premier bénéficiaire du fonds. Grâce à cette somme, l'UNICEF a pu transposer à grande échelle le projet Sehatmandi visant à fournir des soins de santé d'urgence en Afghanistan et financer la lutte contre la maladie à virus Ebola en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. En revanche, les contributions des mécanismes de financement commun basés dans les pays ont baissé : 22 millions de dollars ont été attribués pour financer des interventions dans 12 pays et territoires, en baisse de 48 % par rapport à 2020.

83. Les contributions des institutions financières internationales, grâce auxquelles les pays ont pu atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé publique et les indicateurs socioéconomiques, ont permis de compléter les interventions humanitaires et de renforcer les programmes de résilience. L'UNICEF a reçu un soutien pour l'achat de fournitures et le renforcement des systèmes élémentaires d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, de protection sociale, d'éducation et de santé. La Banque mondiale a octroyé 100 millions de dollars pour l'intervention d'urgence en Afghanistan, et la Banque de développement asiatique a alloué 9,96 millions de dollars à l'Inde, aux îles Pacifique, au Pakistan et aux Philippines pour soutenir leur économie mise à mal par la pandémie de COVID-19.

84. Les ressources ordinaires constituent également un volet essentiel du financement de l'action humanitaire. En 2021, 178,9 millions de dollars de ressources ordinaires ont été alloués à des programmes d'aide humanitaire et de soutien vital aux populations. Les ressources ordinaires sont octroyées par l'intermédiaire du Fonds de programmation pour les secours d'urgence, qui permet d'accélérer l'acheminement des fonds vers les pays touchés dans les 48 heures suivant la survenue d'une crise. En 2021, le fonds a attribué 50,3 millions de dollars dans 27 pays.

Évolution des financements thématiques et non thématiques à finalité humanitaire sur la période 2015-2021

(en millions de dollars des États-Unis)

Année	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Non thématiques	1 514	88	1 759	92	1 812	92	1 892	92	1 894	93	1 958	91	2 552	86
Thématiques*	204	12	145	8	164	8	154	8	145	7	202	9	410	14
Total	1 718	100	1 904	100	1 976	100	2 046	100	2 039	100	2 160	100	2 962	100

*Les données de la ligne « Thématiques » correspondent au montant total attribué en faveur de l'action humanitaire aux niveaux mondial, régional et national.

VII. Difficultés rencontrées, enseignements tirés et mesures adoptées pour améliorer l'action humanitaire de l'UNICEF sur la période 2018-2021

85. Le présent rapport constitue la version finale de la mise à jour annuelle sur l'action humanitaire effectuée au titre du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021. Cette section présente les enseignements tirés des principales évaluations réalisées sur la période considérée, ainsi que de l'examen de l'action humanitaire.

86. Au cours des premières années du Plan stratégique pour la période 2018-2021, la principale difficulté de l'UNICEF a été la nécessité de trouver un équilibre entre l'ampleur, la prévisibilité, la qualité et l'équité des interventions humanitaires et de renforcer leur caractère opportun. L'organisation a également exprimé le besoin d'améliorer son leadership et ses capacités en matière d'action humanitaire et de renforcer sa redevabilité. Les procédures d'urgence et les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire ont été mis à jour en 2020 et les versions révisées ont été déployées en 2021 (sous forme de projet pour les procédures).

87. La révision de ces documents essentiels a permis d'améliorer les orientations relatives aux interventions d'urgence. En 2021 a également démarré la mise en œuvre des recommandations tirées de l'examen de l'action humanitaire, finalisé en 2020.

88. Le personnel de l'UNICEF a dû s'adapter, car l'échelle, l'ampleur et la dynamique des crises n'ont eu de cesse d'évoluer. Pour renforcer le leadership des chefs de file des clusters et du personnel d'intervention dans les environnements complexes et dangereux, l'organisation a mis au point un cadre de compétences axé sur les situations d'urgence et des programmes de formation ciblés. L'atelier sur le leadership humanitaire, comprenant plusieurs modules, a été lancé en 2021 ; il est prévu que 100 responsables de terrain principaux de l'UNICEF y participent chaque année. Le souci de cultiver un leadership fort et humain, qui permette d'obtenir des résultats pour les enfants même dans les circonstances les plus éprouvantes, devrait s'avérer efficace sur le long terme.

89. Tout au long de la période 2018-2021, l'UNICEF a eu pour ambition de renforcer ses partenariats, tant avec les donateurs des secteurs public et privé qu'avec ses autres partenaires, partenaires de mise en œuvre, partenaires d'approvisionnement et ambassadeurs, dans le but d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants. Ce processus est en cours de réalisation. À l'échelle mondiale, par exemple, l'UNICEF a resserré ses liens avec l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire, y compris dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19. La collaboration avec les institutions financières internationales, notamment le Groupe de la Banque mondiale, s'est fortement développée. Les partenariats avec le HCR et la FICR ont été renforcés et améliorés. Enfin, les partenariats innovants avec le secteur privé se sont également intensifiés.

90. Sur la période 2018-2021, l'UNICEF a fait face à deux défis de taille : l'autonomisation des partenaires locaux et l'adoption d'une approche de l'aide humanitaire mieux adaptée aux spécificités locales. Plus de 25 % du budget d'aide humanitaire de l'UNICEF a été attribué aux partenaires locaux et nationaux, ce qui est excellent, cependant il reste encore beaucoup à faire. Des critères obligatoires portant spécifiquement sur la nécessité d'adapter les interventions humanitaires aux particularités locales ont été intégrés dans la version révisée des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, et l'UNICEF prépare actuellement une stratégie relative à l'adaptation aux particularités locales.

91. De même, l'amélioration de la redevabilité envers les populations touchées a constitué un grand défi tout au long de la période 2018-2021. L'UNICEF a intégré des dispositifs de redevabilité envers les populations touchées dans de nombreuses interventions humanitaires, toutefois il n'existe aucun système homogène permettant de modifier les programmes sur la base des retours obtenus.

92. L'examen de l'action humanitaire expose l'une des principales difficultés rencontrées par l'UNICEF sur la période 2018-2021 : faire face à l'incertitude pour intervenir plus efficacement auprès des enfants. Pour cela, l'UNICEF doit déterminer plus précisément les risques en jeu et mettre en place des mesures d'atténuation plus rapides et efficaces. Il est recommandé que l'UNICEF définisse son « appétence au

risque », ce qui lui permettra d'être mieux préparé, d'atténuer plus facilement les risques et, en définitive, d'intervenir plus efficacement auprès des enfants en temps de crise. Des progrès ont été accomplis en 2021 dans ce domaine.

93. Les problèmes d'accès à l'aide humanitaire se sont révélés particulièrement importants durant la seconde moitié de la période 2018-2021. Atteindre les personnes dans le besoin n'est pas un nouvel enjeu, ni un défi spécifique à l'UNICEF. En 2021, plusieurs travaux à long terme visant à faciliter l'accès aux populations dans le besoin ont abouti. Des lignes directrices sur le dialogue avec les acteurs armés non étatiques, lorsque cela est nécessaire sur le plan opérationnel ou programmatique, ont été publiées à l'intention des responsables et des professionnels de terrain. Le Manuel pratique relatif à l'accessibilité a été finalisé et sera publié en 2022. Enfin, la première formation de l'UNICEF portant spécifiquement sur l'accès à l'aide humanitaire a été testée dans le bureau de pays en Libye. L'objectif est de desservir plus facilement et avec plus de régularité les populations vivant dans des environnements difficiles d'accès. La question de l'accès va néanmoins continuer de se poser, car le nombre d'interventions humanitaires menées dans des environnements complexes et dangereux ne cesse d'augmenter.

94. La pandémie de COVID-19 couvre presque la moitié de la période du plan stratégique 2018-2021. Aux nombreuses difficultés et aspirations de l'UNICEF (équité, qualité, exécution en temps opportun, leadership, acceptation du risque, amélioration de la préparation, meilleure redevabilité et nécessité d'insister davantage pour atteindre les populations dans le besoin) se sont ajoutés les problèmes liés à la pandémie de COVID-19, notamment pour « demeurer sur place et mettre en œuvre l'action humanitaire », s'adapter aux nouvelles conditions de travail et de déplacement (la situation s'est quelque peu améliorée en 2021) et atteindre un maximum d'enfants. Mais la pandémie nous a également obligés à inventer de nouveaux modes de fonctionnement pour répondre aux besoins des enfants et nous a montré qu'il existait d'autres moyens de mener à bien les programmes.

95. Enfin, tout au long de la période 2018-2021, il a été clair que l'UNICEF avait besoin de plus de ressources non affectées pour l'action humanitaire. Il est encourageant de constater que la part des financements thématiques a représenté entre 7 et 9 % des financements humanitaires au cours des trois premières années, puis a bondi à 14 % en 2021.

VIII. Prochaines étapes

96. L'UNICEF va poursuivre plusieurs objectifs clés en 2022 et tout au long de la période 2022-2025, en utilisant comme repères les besoins des enfants et des familles, afin que ceux-ci puissent exercer leurs droits, y compris dans les contextes de crise humanitaire.

97. L'UNICEF continue de :

- a) Assurer le déploiement de ressources humaines compétentes pour mener à bien les interventions humanitaires ;
- b) Améliorer sa réactivité face aux déplacements massifs de population et aux crises prolongées ;
- c) Améliorer la couverture et la qualité de l'aide humanitaire ;
- d) Prendre en compte les conséquences fondamentalement différentes des crises sur les femmes et les hommes, les filles et les garçons en raison de leur genre ;

e) Plaider en faveur du rôle central à accorder à la protection, en prêtant une attention particulière aux services spécialisés dans la protection des enfants dans les situations de conflits armés ;

f) Développer ses capacités institutionnelles afin d'appuyer, de mettre en œuvre et de fournir des services essentiels aux enfants les plus vulnérables dans des contextes d'urgence humanitaire isolés, complexes, instables et à haut risque.

98. Conformément aux recommandations formulées dans l'examen de l'action humanitaire, l'UNICEF a lancé plusieurs grands chantiers à l'échelle de l'organisation. L'objectif est de renforcer le leadership humanitaire et d'intensifier le développement des compétences et la formation dans les principaux domaines techniques. L'UNICEF a déjà commencé à améliorer la préparation, ainsi que la programmation sensible aux risques et tenant compte des risques de conflit. L'organisation renforce également les capacités techniques, en particulier dans les contextes de crise sanitaire et migratoire, et investit dans de nouvelles modalités de mise en œuvre pour répondre aux besoins des enfants de façon plus efficace et efficiente. Pour ce faire, elle s'appuie sur la version révisée des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et sur les nouvelles procédures d'urgence.

99. L'UNICEF a entrepris l'amélioration de sa préparation, de ses mesures préventives et de ses activités d'analyse des risques. Une équipe spéciale basée au siège de l'UNICEF travaille sur ces questions et fournit un appui technique direct aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux. Elle s'efforce d'accélérer les activités de préparation non seulement au sein de l'UNICEF, mais également dans l'ensemble du système des Nations Unies et de la communauté des acteurs humanitaires.

100. L'UNICEF encourage activement la collaboration interinstitutions sur la question de la redevabilité envers les populations touchées. En 2022 et au-delà, l'une des priorités de l'organisation sera de continuer d'aider les bureaux de pays à mettre en place des dispositifs de redevabilité et de veiller à ce qu'un dialogue systématique avec les populations touchées guide la prise de décisions fondées sur des données probantes dans tous ses programmes.

IX. Conclusion

101. Tous les enfants possèdent des droits inaliénables. En vertu de la mission qui lui a été confiée, l'UNICEF a le privilège d'aider les enfants à survivre aux crises humanitaires et à exercer leurs droits avant, pendant et après les situations d'urgence. L'organisation utilisera toutes les ressources humaines et financières dont elle dispose, son expertise, son expérience, ses partenariats et sa capacité d'adaptation, et envisage l'avenir avec un optimisme dont nous avons actuellement grand besoin, afin d'améliorer la vie des enfants dans tous les pays où elle est présente.

X. Projet de décision

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2022/13).